

**ERRATAS DE LA BROCHURE DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES 2014-2015**

1. **Page 19 : Critérium :**  
Ce sont seulement les équilibres à 0, 20 des lignes 2 et 3, exécutés pied plat, qui sont autorisés (validés à 0,10)
2. **Page 23 : Les ensembles benjamines :**  
La durée des enchainements pour tous les ensembles benjamines est de 1'45 à 2' (comme la saison dernière).
3. **Page 26 : Tableau des DF2 :**  
La durée de tous les duos est de 1'15 à 1'45.
4. **Page 33 : Norme des engins :**  
Ruban : 5m autorisés pour toutes les individuelles (critériums, fédérales), 6m pour les juniors-seniors Nb
5. **Page 25 : Catégorie DC3**  
« Critères supplémentaires de revalorisation : (0.10 à chaque fois)
  - *Sur les échanges : nombres différents d'engins impliqués. Ex. Un échange avec 2 engins « en l'air » puis un échange avec 4 engins « en l'air » = 0.10 de bonification.*
  - *Sur les échanges : mixité soit un nombre d'engins différents représentés. Ex. Un échange ballon/ruban puis un échange ballon/corde = 0.10 de bonification.*
  - *Sur les collaborations : nombres différents de gymnastes qui y participent. Ex. Une collaboration à 2 puis une collaboration à 3 = 0.10 de bonification »*

**Ce paragraphe est à annuler et à remplacer par :**

**Critères obligatoires :**

- **Sur les échanges** : Entre 4 et 6, (toutes les gymnastes présentes sur le praticable doivent y participer) et obligatoirement différents dans toutes les modalités :
  - Nombre d'engins et/ou types d'engins impliqués (en l'air) différents à chaque fois, avec 2 mixtes Minimum.  
*Ex. Un échange avec 2 ballons « en l'air » puis un échange avec 4 cerceaux et 2 ballons « en l'air », puis un échange avec 3 paires de massues, puis un échange avec 2 cordes et 3 ballons : = OK pas de pénalité maximum 2 échanges avec le même nombre de gyms)*  
- 0.30 si absence d'un échange mixte  
Si répétition du même nombre et même engin, l'échange ne sera pas validé.
  - Revalorisation avec tous les critères du code FIG : EC, distance, sans les mains, sol, en dehors du champ visuel.
- **Sur les collaborations** : Minimum 6, (toutes les gymnastes présentes sur le praticable doivent y participer), et obligatoirement différentes dans toutes les modalités :
  - Nombres de gymnastes qui y participent et/ou différents à chaque fois, ou avec possibilité d'évolution du nombre dans la collaboration. Les engins utilisés doivent être différents, seuls ou mixtes, idem échange.  
*Ex. Une collaboration à 2 puis une collaboration à 2 et 4 gyms qui se rajoutent, une collaboration à 6, puis une collaboration à 6 et 2 gyms qui se rajoutent ( donne 8), puis une collaboration à 4, puis une collaboration à 5 plus 2 et 2 qui se rajoutent ( donne 9)...Une collaboration avec 4 gyms aux cerceaux puis une collaboration avec 4 gyms aux massues := OK,( maximum 2 collaborations avec le même nombre de gyms)*
  - Les 3 modalités (C/C, C/E, E/E) doivent être présentes
  - Deux collaborations réalisées simultanément ou en légère succession, ou en sous groupes différents comptent pour une seule. (Valeur de la collaboration la plus basse).

**Le nombre et les engins des Echanges et des collaborations doivent être indiqués sur la fiche technique.**

- **Sur les pas de danse** : Minimum 1 avec un groupe fondamental présent, toutes les gymnastes présentes sur le praticable doivent y participer.
- **Les groupes fondamentaux** : 3 Groupes Fondamentaux différents obligatoires pour chaque engin présenté.

**Tous les GF doivent être indiqués sur la fiche technique pour faciliter le travail du juge qui ne doit pas chercher les GF. Le récapitulatif à chaque engin sera indiqué en bas de page, toujours pour faciliter le travail du juge.**

## PRECISIONS JUGEMENT 2014-2015

### 1. Les documents de référence pour la saison 2014-2015 sont :

- La lettre de la FFG N°1 2014-2015 : annule et remplace toutes celles de la saison dernière
- La HELP DESK : PIROUETT de la FIG Novembre 2013
- La nouvelle mise à jour de la FIG du 15 juillet 2014 sera appliquée dès le début de la saison à tous les niveaux de compétition en France.

### 2. Précisions :

**GF :** Pour la validation des 50% des groupes fondamentaux, s'il y a une petite faute dans la réalisation du fondamental, c'est ok ; s'il y a une grosse faute, c'est non.

**A la corde :** dans les nouveaux GF valables à la corde, un seul des deux échappés (simple ou en spirale) est obligatoire.

**Corde et ruban :** un échappé est valable sur une difficulté (sans reprise)

**Pour tous les engins :** les petits et moyens lancés doivent être rattrapés sur la difficulté.

**Au ballon :** pour le GF mouvement en huit les deux boucles doivent être complètes. Pour le GF rebond ce qui prime c'est l'action de la main sur le ballon (exemple sur un saut, il faut bien coordonner le rebond avec le temps de vol du saut)

**Aux massues :** lors d'un mouvement asymétrique, les deux massues n'ont pas besoin d'être en main (il peut y avoir un petit moyen lancé d'une massue). Si une circumduction (elle doit être complète) et petit cercle (pas besoin de 3 petits cercles).

**S→ :** S'il y a un réajustement pour rattraper une massue après un échappé, le pas rythmé est valide mais il y a une pénalité en E. Par contre s'il y a une chute ce n'est pas valide.

#### **EDR :**

- a. Il faut que les rotations soient enchaînées sans temps d'arrêt.
- b. S'il y a une interruption entre 2 rotations, ce n'est pas valide ; si l'interruption est après les deux premières rotations, on ne valide pas la troisième, les deux premières comptent.
- c. Si la gymnaste rattrape après 2 rotations puis chute pendant la 3<sup>ème</sup>, ce n'est pas valide
- d. Les rotations doivent être bien complètes sinon ce n'est pas valide
- e. S'il y a 2 pas au rattraper (même des piétinés), ce n'est pas valide.
- f. S'il y a une faute au rattraper, ce n'est pas valide
- g. Si le lancer de l'EDR se fait pendant la musique mais que le rattraper se fait une fois la musique terminée, l'EDR n'est pas valide.

### 3. Répétition des éléments de rotation et pré acrobatiques identiques :

En Individuel		En Ensemble		
Une fois avec une difficulté corporelle	ET une fois dans une EDR, isolée ou en série	Une fois avec une difficulté corporelle	Et une fois	OU dans une EDR, isolée ou en série
				OU en Collaboration
				OU en Echange

### 4. Pour les Echanges, quelque soit la catégorie :

- Un élément corporel n'est obligatoire que s'il n'y a pas de critère type (~~⊗~~, ⊕). Dans le cas d'un E à 6M, l'EC n'est pas obligatoire. L'EC donne toujours une valeur de 0,10 à l'E.
- Les Echanges doivent être réalisés avec différents types de lancer **et /ou** rattraper (cf. code). Pour tous les ensembles avec 2 Echanges obligatoires, il faudra faire deux techniques différentes de lancer.  
- Pour tous les ensembles avec 3 Echanges ou plus il sera possible de réaliser une technique identique (mais avec élément corporel différent) sur 2 lancers, à condition que la technique de rattraper soit différente.

**5. Notation de l'Artistique : un aménagement de la note A est mis en place pour la vie fédérale (pas DN)**

➤ **Unité de la composition : 1point**

L'objectif est de pouvoir moduler le point d'unité de composition pour différencier les compositions intéressantes.

Toutes les fautes de ruptures (petites fautes ou fautes graves) seront pénalisées à 0,10.

Pénalités entre 0,1 et 1 point.

➤ **Relation Mouvement/Musique**

Toutes les fautes d'absence d'harmonie entre le rythme et le caractère de la musique et le mouvement (petites fautes ou fautes graves) seront pénalisées à 0,10.

Pénalités entre 0,1 et 1 point.

➤ **Expression corporelle, variété:**

Toutes les fautes liées à un manque d'expression corporelle (mouvement segmentaire), de variété dans la vitesse, dans l'intensité et le dynamisme seront pénalisées à 0,10.

Pénalités entre 0,1 et 0,7 point.

➤ **Espace :**

Toutes les fautes liées à un manque de variété dans l'utilisation de l'espace seront pénalisées à 0,10. Pénalités entre 0,1 et 0,3 point.

Fautes Artistiques	Dédutions									
	0,10	0,20	0,30	0,40	0,50	0,60	0,70	0,80	0,90	1,00
Unité de Composition	0,10	0,20	0,30	0,40	0,50	0,60	0,70	0,80	0,90	1,00
Musique/ Mouvement	0,10	0,20	0,30	0,40	0,50	0,60	0,70	0,80	0,90	1,00
Expression corporelle, variété de l'intensité et de la vitesse (dynamisme)	0,10	0,20	0,30	0,40	0,50	0,60	0,70			
Variété de l'espace	0,10	0,20	0,30							
<b>Fautes Artistiques / 3</b>										
<b>Fautes Techniques / 7</b>										
<b>TOTAL DES DEDUCTIONS EXECUTION :</b>										

Fautes Artistiques	Dédutions										
	0,10	0,20	0,30	0,40	0,50	0,60	0,70	0,80	0,90	1,00	
Unité de Composition	0,10	0,20	0,30	0,40	0,50	0,60	0,70	0,80	0,90	1,00	
Musique/ Mouvement	0,10	0,20	0,30	0,40	0,50	0,60	0,70	0,80	0,90	1,00	
Expression corporelle, variété de l'intensité et de la vitesse (dynamisme)	0,10		0,30	0,40	0,50	0,60	0,70				
Variété dans l'organisation du travail collectif	0,10	0,20	0,30	0,40	0,50						
			0,30 Elément interdit								
Variété de l'espace	0,10	0,20	0,30								
			0,3 (- de 6 Formations)								
			0,3 (Formations-arrêt prolongé)								
<b>Fautes Artistiques / 3</b>											
<b>Fautes Techniques / 7</b>											
<b>TOTAL DES DEDUCTIONS EXECUTION :</b>											

Agnès Lichtlé et la CNS GR.